

**TRANSACTIONS CONCLUES EN VERTU DE L'INITIATIVE
D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE EN GAZ NATUREL
ANNÉE 2019-2020**

1 Le présent document vise à présenter, pour l'année 2019-2020, les transactions conclues en
2 vertu de l'Initiative d'approvisionnement responsable en gaz naturel (l'Initiative) par Énergir, s.e.c.
3 (Énergir), le tout en suivi de la décision D-2019-141 (paragr. 225) :

4 « [225] La Régie note qu'Énergir prévoit présenter, dans le cadre de sa reddition de compte au
5 rapport annuel 2019-2020, la proposition de traitement ainsi que les informations relatives aux
6 achats responsables de gaz naturel. »

7 La première section présente le contexte de l'Initiative durant l'exercice 2019-2020. Dans les
8 sections suivantes, il sera question de la proposition de traitement s'appliquant aux transactions
9 ainsi que les informations pertinentes des transactions conclues dans le cadre de l'Initiative.

1. CONTEXTE DE L'INITIATIVE

10 Mise en œuvre par Énergir afin d'améliorer la compréhension du produit qu'elle achète et
11 distribue et, ultimement, afin de réduire son empreinte environnementale, l'Initiative vise à
12 favoriser des relations d'affaires avec des producteurs gaziers proactifs et responsables.

13 À la fin du mois de janvier 2020, Énergir a signé un accord d'approvisionnement responsable en
14 gaz naturel selon la norme EO100^{MC} pour le développement énergétique responsable avec le
15 producteur canadien Seven Generations Energy Ltd. (7G). À l'échelle mondiale, il s'agit du
16 premier accord conclu selon la norme EO100^{MC}.

17 Des documents de divulgation concernant l'éligibilité du producteur ont été publiés sur le site
18 internet d'Énergir¹, dont le rapport de certification d'Equitable Origin, ainsi que la fiche présentant
19 les indicateurs clés de performance.

¹ <https://www.energir.com/fr/a-propos/developpement-durable/performance/realisations/>

2. PROPOSITION DE TRAITEMENT

- 1 Comme demandé dans la décision D-2019-141 (paragr. 226), les transactions d'achats
2 responsables de gaz naturel sont présentées et identifiées à l'annexe 2 du Rapport mensuel sur
3 le coût détaillé du coût de service de fourniture et du gaz de compression projeté².
- 4 Énergir propose de continuer à inclure les quantités ainsi que les coûts associés à l'Initiative dans
5 son calcul mensuel des services de fourniture, comme elle le fait depuis le mois de mars 2020.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACHATS DE GAZ NATUREL

- 6 Les détails des transactions d'achat de gaz naturel conclues par Énergir avec 7G dans le cadre
7 de l'Initiative durant l'année 2019-2020 sont présentés en annexe. Les volumes de gaz naturel
8 achetés dans le cadre de l'Initiative représentent [REDACTED] des achats annuels de gaz de réseau. Le
9 montant versé à titre de prime au fournisseur a été de [REDACTED], soit en deçà du montant maximal
10 identifié de [REDACTED]

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi de la décision D-2019-141 quant aux transactions conclues en vertu de l'Initiative durant l'année 2019-2020 et de s'en déclarer satisfaite.

² http://www.regie-energie.qc.ca/consommateur/gazmetro_rapports_mensuels.html

L'annexe 1 est déposée sous pli confidentiel.